

Règlement du Jeu ASSU 2000 « Cadeaux pour les champions »

Article 1 : Société organisatrice

La société ASSU 2000 42 avenue de Bobigny, 93130 Noisy-le-Sec, France Tél. 08 2004 2000 (0.118€ ttc/min depuis un poste fixe, hors surcoût opérateur téléphonique) Fax : 01 48 10 15 01 www.assu2000.fr S.A.S. au capital de 3.200.000,00 € R.C.S. de Bobigny SIREN n° 305 362 162 SIRET n° 305 362 162 04062 APE : 6622 Z Société de Courtage d'assurances soumise à l'autorité de l'A.C.P. (Autorité de Contrôle Prudentiel), 61 rue Taitbout, 75436 Paris cedex 09 France www.acam-france.fr inscription O.R.I.A.S n° 07 001 985 www.orias.fr organise en France Métropolitaine, du 30 Novembre 2012 au 2 décembre 2013, un jeu concours par tirage au sort soumis à obligation d'achat, intitulé : « Cadeaux pour les champions! ».

Article 2: Participation

La participation à ce jeu est réservée aux participants et spectateurs de la course la SaintéLyon qui aura lieu dans la nuit du 2 décembre 2012 entre Saint-Etienne et Lyon, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu ainsi que de leurs familles.

Article 3 : Principe et modalités de participation

Le jeu consiste à remplir un formulaire afin de participer à un tirage au sort permettant de gagner des lots. Ce formulaire est uniquement disponible sur le stand ASSU 2000 présent au Parc Expo de Saint-Etienne.

Détail des lots :

10 Ice-Watch d'une valeur unitaire de 90 €20 T-Shirt techniques d'une valeur unitaire de 13.00 €

Ce jeu est véhiculé par un e-mailing envoyé à 85 000 clients ASSU 2000.

La participation à ce jeu n'est soumise à aucune obligation d'achat. Ce jeu est ouvert aux personnes majeures résidant en France Métropolitaine (Corse exclue) à l'exclusion des collaborateurs d'ASSU 2000 et des membres de leur famille.

Pour participer au jeu « Noël avant l'heure ! », il faut remplir un formulaire d'inscription et le remettre à une personne représentant la société sur le lieu de l'évènement.

La participation n'est soumise à aucune limitation par foyer.

Article 4: Les dotations

Siège social : 42 avenue de Bobigny, 93130 Noisy-le-Sec, France – Tél. 08 2004 2000 (*) – Fax : 01 48 10 15 01 – www.assu2000.fr



Les gains à remporter sont une Ice-Watch ou un T-Shirt Technique.

Il y a au total 1 160.00 € de gain à répartir entre les gagnants.

Article 5: Désignation des gagnants

Les gagnants du tirage au sort recevront leurs lots par voie postale.

Le tirage au sort parmi l'ensemble des bulletins déposés dans les délais aura lieu le jeudi 6 Décembre 2012.

Chaque participant ne pourra gagner qu'un seul lot. Un fois son bulletin tiré au sort ce dernier ne sera pas remis en jeu pour le lot suivant.

Les gagnants doivent autoriser toutes vérifications concernant son identité et son domicile. Toutes indications d'identité ou d'adresses faussent entrainent automatiquement l'élimination de la participation.

Article 6 : Echange du lot

En aucun cas, les lots mis en jeu ne pourront être changés contre la valeur en espèces ou autres lots à la demande du gagnant.

Cependant la société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots équivalents si les circonstances l'y contraignaient.

Si pour un raison quelconque, indépendante de la volonté des gagnants ne pouvaient prendre possession de leur lot, le lot serait définitivement perdu et ne serait pas réattribué.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu, à l'interprétation du règlement, au tirage au sort ayant désigné les gagnants.

La société ASSU 2000 se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les modalités du jeu de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Article 7 : Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, d'informations et de rectification aux données le concernant en écrivant à ASSU 2000, Service Communication, 42 avenue de Bobigny 93130 Noisy le Sec.

Article 8 : Acceptation du règlement



La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 : Dépôt et consultation de règlement de jeu

Le règlement complet est déposé chez Maître Laurence BAUDRY, Huissier de Justice à Bavay, 2 résidence de la Sablière, 59570 BAVAY

Le règlement complet sera adressé, à titre gratuit, à tout participant, sur simple demande à l'adresse suivante :

Service Communication Groupe ASSU 2000 45 avenue Bobigny 93130 NOISY-LE-SEC

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur à tout participant qui en fera la demande.

Article 10: Litiges

Toutes contestation ou réclamation à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à : Service Communication Groupe ASSU 2000 45 avenue de Bobigny 93130 NOISY-LE-SEC

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne pourra plus être prise en considération au-delà du 15 Décembre 2013.

Article 11: Divers

ASSU 2000 décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient arriver au gagnant pendant la jouissance du lot ou qui pourrait affecter ledit lot.